

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 24 JANVIER 2022

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 24 janvier 2022 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du dix-huit janvier deux mil vingt-deux, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot (*excusée au point n° 14*), Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauler, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barboux, D. Andres, P. Babey-Foltzer, L. Bedin, R. Bégel, C. Bertrand (*à partir du point n° 21*), MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, D. Bourquin (*à partir du point n° 11*), JL. Braux, JL. Chaudy, S. Chrisment, A. Cicoella-Filali, JF. Clasquin, G. Colin, G. Crouvisier, E. Del Génini (*à partir du point n° 15*), C. Deschaseaux, C. Drapp, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, P. Georges, B. Gille, W. Grandmaire, V. Grewis, P. Grimillot, K. Guellaff, A. Guihard, D. Harpin, B. Huguenin, E. Jacoté, V. Jean, G. Jeandel-Jeanpierre (*à partir du point n° 15*), O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, D. Lagarde, A. Laurent, B. Ledrapier, B. Malivernay, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, D. Mathis, R. Michelet, D. Midon, B. Morel, JP. Mougnot (*jusqu'au point n° 10*), P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, C. Paillard, D. Perrin (Villoncourt), D. Perrin (Arches), F. Piaget, F. Piasias, H. Poirat (*jusqu'au point n° 14*), S. Queyreyre, A. Rafiki, A. Remy, P. Retournard, N. Robert, MC. Serieys, E. Sivadon, JL. Thiéry, JL. Thomas, O. Timotéo, C. Valois, C. Vauzelle, P. Vilmar

Excusés : Mesdames et Messieurs V. Marcot (*point n° 14*), J. Aubry (pouvoir à Monsieur A. Gamet), M. Balland, J. Bédon (pouvoir à Monsieur K. Guellaff), C. Bertrand (pouvoir à Monsieur T. Gaillot (*jusqu'au point n° 20*)), D. Bourquin (suppléé par Monsieur JP. Mougnot (*jusqu'au point n° 10*)), P. Casadevall (pouvoir à Madame MO. Beurné), B. Chevrier, M. Claude-Pitet (pouvoir à Monsieur P. Hauler), P. Claudon (pouvoir à Madame V. Marcot (*excusé au point n° 14*)), S. D'Alguerre (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), E. Del Génini (*jusqu'au point n° 14*), E. Demir (pouvoir à Monsieur C. Haxaire), A. Gambrelle, E. Garion (suppléé par Madame P. Grimillot), S. Giuranna (pouvoir à Madame A. Rafiki), D. Hueber (suppléé par Monsieur D. Perrin), N. Humbert (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), G. Jeandel-Jeanpierre (pouvoir à Monsieur D. Andres (*jusqu'au point n° 14*)), C. Larrière (pouvoir à Monsieur R. Alémani), E. Lasseront (pouvoir à Monsieur P. Nardin), B. Laurent (pouvoir à Monsieur F. Dulot), C. Marchal (pouvoir à Madame C. Dufour), D. Micard (suppléé par Madame C. Valois), S. Muller (pouvoir à Madame MC. Serieys), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), C. Petit (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), C. Pierre (pouvoir à Madame A. Laurent), H. Poirat (pouvoir à Monsieur M. Ozcelik (*à partir du point n° 15*)), JP. Poirot, T. Soler (suppléé par Monsieur JL. Braux), M. Thiébaud, J. Thomas, J. Valsésia (pouvoir à Madame D. Marquaire), F. Virtel (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), C. Vitu (pouvoir à Monsieur JF. Clasquin), C. Zeghmouli (pouvoir à Monsieur R. Alémani)

Absents : Messieurs R. Colin, JN. Lombard, P. Remy

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Marc BARBAUX

L'approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Banque Postale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2.000.000 € avec un taux fixe de 0,27 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec l'Entreprise SOGEA EST BTP-CH. HOUILLON pour des travaux de sécurisation de l'alimentation et de la distribution en eau potable sur la Commune de Chamagne pour un montant de 270.367 € HT.

- Avec les Entreprises HOUILLON et SARL TDE TRAVAUX PUBLICS pour des travaux de mises aux normes de l'assainissement communal à Badménil aux Bois pour un montant total de 519.852 € HT.

- Avec l'ASSOCIATION LES GENTILS SOTRES pour la gestion de la crèche multi-accueil Pain d'Epices pour un montant de 234.000 € TTC.

- Avec la SAS TRB pour des travaux d'assainissement et d'eau potable des rues Louis Blériot et Henri Nicolas à Golbey pour un montant de 340.000 € HT.

- Avec la Société BATY ELEC pour des travaux d'électricité à l'aire d'accueil des gens du voyage à Epinal pour un montant de 4.810 € HT.

- Avec la Société UGAP pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le Réseau de Lecture Publique pour un montant de 14.499,46 € HT.

- Avec la Société VOSGECLAIR pour l'achat de 80 projecteurs LED pour les salles du Centre des Congrès d'Epinal pour 16.000 € HT.

- Avec la Société SODEL pour des travaux du système d'éclairage au Centre des Congrès d'Epinal pour un montant de 5.570 € HT.

- Avec la Société LORRAINE REPRO pour la location et la maintenance d'un copieur pour l'Esprit Libre à La Vôge les Bains pour un montant mensuel de 191 € HT.

- Avec l'Entreprise RAY pour des travaux de reprise de branchements d'assainissement et eau potable sur la Commune de Deyvillers pour un montant de 5.800 € HT.
- Avec l'Entreprise PEDUZZI VRD pour le renouvellement d'une canalisation d'assainissement sur la Commune de Charmes pour un montant de 59.058 € HT.
- Avec les Sociétés AQUAFLEXEO et AQUA MAINTENANCE pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable pour un montant total annuel de 24.000 € HT.
- Avec la Société COANUS pour l'habillage du bandeau de rive tribune du stade Robert Sayer à Thaon les Vosges pour un montant de 10.875,35 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour la mise en conformité de 12 branchements d'eau potable rue de la Tranchée à Epinal pour un montant de 12.329,14 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour des réparations de fuites sur les Communes de Savigny et Chaumousey pour un montant de 5.398,28 € HT.
- Avec la Société WILLING pour un diagnostic et accompagnement au déploiement de la structuration administrative de la CAE un montant de 41.880 € HT.
- Avec la Société CIRIL pour le passage à la norme comptable M57 au 1er janvier 2023 pour un montant de 10.490 € HT.
- Avec les employés du chantier d'insertion de la Commune de Les Voivres pour des travaux d'entretien du bâtiment « La Boîte » sis à Les Voivres pour un montant de 18 € par heure.
- Avec l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES pour une mission d'assistance pour le suivi de l'étude globale de structuration de la production et de la distribution de l'eau sur le secteur Sud pour un montant de 24.000 € HT.
- Avec la Société BERGER LEVRAULT pour un contrat de maintenance du logiciel Agora + pour la Petite Enfance pour un montant annuel de 3.660 € HT.

⇒ **A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle Abba à Chantraine pour la réalisation d'activités du Relais Petite Enfance secteur Ouest.

⇒ **A la fixation de tarifs :**

- Pour la location d'une loge lors des compétitions organisées à la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un tarif exceptionnel de 1.000 €.

⇒ Au règlement de frais et honoraires :

- Avec le Cabinet EPITOGES dans le cadre d'une procédure en cours concernant le litige avec Monsieur Jean-Pierre MORTET pour un montant de 1.800 € TTC.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Avec le Conseil Départemental des Vosges pour un appel à projet pour l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires du RSA.

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges et de la DRAC Grand Est pour la conduite de l'étude stratégique préalable au projet culturel de territoire.

- Auprès de la Région Académique Grand Est dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2021 « Jeunes en ruralité ».

- Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges dans le cadre du Fonds publics et territoires.

- Auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour la mise en œuvre du dispositif « Fonds de Participation des Habitants ».

⇒ Pour l'octroi d'un mandat spécial :

- Pour la participation à la visite ministérielle organisée pour la réouverture de la ligne ferroviaire Epinal - Saint-Dié des Vosges à Saint-Dié des Vosges le 12 décembre 2021.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière d'affaires générales, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'intégration des équipements communautaires récemment transférés (Gymnase Lopicque, Stade de SOBA, Port d'Epinal) à la convention de mutualisation de services avec la Ville d'Epinal.

- La convention de location de fourreaux pour la fibre optique avec la Société LOSANGE.

⇒ En matière de marchés publics, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'avenant n°1 au marché de travaux du Stade d'Eaux Vives à Epinal.

- L'avenant n° 11 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

⇒ **En matière d'acquisition de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- La rétrocession à l'euro symbolique des voiries constituées des différentes parcelles sises à Chavelot, Zone du Pré-Droué, propriétés de l'entreprise Barrière et d'une superficie totale de 4.127 m².

- L'acquisition d'un terrain d'environ 20.363 m² sur la Zone Inova 3000 à Thaon les Vosges pour un montant total de 67.256 € HT.

⇒ **En matière de cession de terrains :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain d'une superficie totale d'environ 1.700 m² à provenir de la parcelle AO 822 sise Zone Inova 3000 à Thaon les Vosges au profit de la Société DEMETAL pour un montant total de 11.460 € HT.

⇒ **En matière de développement économique :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé les lauréats du concours d'idée à la création d'entreprises 2021.

⇒ **En matière de transition énergétique :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'occupation temporaire avec la Société TENERGIE relative à la création et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le boulodrome de l'Avière à Uxegney.

⇒ **En matière d'affaires culturelles, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- Avec le centre Social du Plateau de la Vierge à Epinal une convention relative à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à la musique.

- Avec l'Université de Lorraine la convention relative à l'enseignement du théâtre par le Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit des étudiant de la Faculté de Droit d'Epinal.

- Le renouvellement de la convention pluriannuel d'objectifs 2022/2024 avec la Cie Rêves Général !, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est et le Département des Vosges.

⇒ En matière de tourisme :

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Fontenoy le Château, la convention de mise à disposition de service pour le fauchage et le débroussaillage du site du donjon de Fontenoy le Château.

⇒ En matière de petite enfance :

- Le Bureau Communautaire a approuvé le calendrier de fermeture 2022 pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants gérés en régie selon les modalités suivantes : service public continu, mutualisation entre les structures et poursuite des journées pédagogiques.

⇒ En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La participation à la protection sociale complémentaire - garantie « prévoyance » aux agents à hauteur de 10 € mensuel maximum par agent à compter du 1er février 2022.

- Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET MARCHÉS PUBLICS**2 - Désignation de représentants**

2/1 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein de la Commission Attractivité et Tourisme ;

2/2 - Désignation d'un représentant suppléant appelé à siéger au sein du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

2/3 - Désignation d'un représentant du Conseil Communautaire appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association Quest For Change.

ELU A L'UNANIMITÉ

M. Wilfrid GRANDMAIRE (Dinozé)

ELUE A L'UNANIMITÉ

Mme Annette PARISOT (La Vôge les Bains)

ELUE A L'UNANIMITÉ

Mme Véronique MARCOT (Xertigny)

AFFAIRES FINANCIÈRES**3 - Tarif de vente de produits dérivés « Epinal la belle image »**

Le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente de produits dérivés « Epinal la belle image ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits d'investissement et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Refacturation de charges pour le budget régie La Souris Verte

Le Conseil Communautaire a approuvé l'état de la refacturation des charges du budget général au budget à autonomie financière La Souris Verte.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement de fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 6/1 - Commune de Charmois l'Orgueilleux ;
- 6/2 - Commune de Domèvre sur Durbion ;
- 6/3 - Commune de Essegney ;
- 6/4 - Commune de La Baffe ;
- 6/5 - Commune de Portieux ;
- 6/6 - Commune de Zincourt.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**7 - Trophées Innov'Action 2021**

Le Conseil Communautaire a validé l'attribution du « prix spécial de la Communauté d'Agglomération d'Epinal » à la SASU OPTIMEO sise à Deyvillers.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

8 - Vosges Télévision Images Plus

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement annuel de la subvention de fonctionnement au profit de Vosges Télévision Images Plus pour un montant de 300.000 € pour l'exercice 2022 et a approuvé à cet effet la convention d'objectifs correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

9 - Hôtel Innovation Bois

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe de délégation de service public de l'exploitation du Fablab et du coworking de l'Hôtel Innovation Bois.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Plateforme d'Initiative Locale

Le Conseil Communautaire a approuvé l'entrée au capital social de la SCIC PIL88, plateforme numérique d'informations locales, à hauteur de 2.000 € et a désigné Monsieur le Président ou son représentant à siéger au sein des instances de la SCIC PIL88.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**11 - Association de Gestion des Services Universitaires**

Le Conseil Communautaire a approuvé un avenant n°2 à la convention d'objectif avec l'Association de Gestion des Services Universitaires (AGSU) visant à prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

MOBILITES

12 - Renouvellement du dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et kits d'électrification pour 2022

Le Conseil Communautaire a approuvé la reconduction du dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et kits d'électrification pour l'année 2022.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Avenant n°1 à la convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du SIM avec la Région Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est, l'avenant n°1 à la convention multipartenariale pour la mise en œuvre et l'exploitation du Système d'Information Multimodale FLUO.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14 - Transport non urbain et scolaire

Suite au transfert de la compétence de transports non urbains et scolaires entre la Région Grand Est et la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la consultation et a approuvé la gamme tarifaire pour ces services.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15 - Projet de Plan de Mobilités de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé le Plan de Mobilités de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

16 - Défi « j'y vais » : convention CAE/Association Vélo et Mobilités Actives Grand Est

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention avec Vélo & Mobilités Actives Grand Est afin de participer à la prochaine édition du Défi J'y Vais qui se déroulera au 2 au 22 mai 2022 et à fixer la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à 1.500 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

17 - Autopartage : convention CAE/Citiz Grand Est

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la coopérative CITIZ pour prolonger l'expérimentation de 2 stations d'autopartage pour une durée d'un an et a fixé la contribution de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à 11.280 € HT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

HABITAT

18 - Site Bihr à Uriménil

Le Conseil Communautaire a approuvé une nouvelle convention de projet concernant le site Bihr à Uriménil avec la Commune et l'Etablissement Public Foncier Grand Est annulant et remplaçant la convention initiale du 15 juillet 2021 visant à intégrer la maîtrise foncière du site.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

19 - Ancien EHPAD de Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé un avenant à la convention de projet concernant l'ancien EHPAD de Xertigny, avec la Commune, Vogelstein et l'Etablissement Public Foncier Grand Est visant à intégrer les frais d'acquisition foncière du site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**20 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat, la Régional Grand Est et le Département des Vosges pour la mise en place pour la période 2022/2025, d'un dispositif d'aides administratives, techniques et financières d'incitation des propriétaires privés, occupants et bailleurs, à l'amélioration de leurs logements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE****21 - SEM TERR'ENR - Promesse de vente de la Société « Eolienne des Fuchsias »**

Le Conseil Communautaire a approuvé une promesse de vente entre la SEM TERR'ENR, H2AIR et leurs filiales respectives pour l'acquisition de 2 éoliennes situées à Gruey-lès-Surance et a approuvé un contrat de partenariat entre la SEM TERR'ENR, H2AIR et leurs filiales respectives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**22 - Convention-cadre avec GRDF**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société GRDF, la convention cadre relative à l'usage du gaz comme énergie de transition énergétique territoriale, pour l'injection de biométhane produit localement, pour le chauffage, la mobilité et la construction d'un écosystème hydrogène.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**COHESION SOCIALE ET PETITE ENFANCE****23 - Portage de repas à domicile par L'association intercommunale de développement rural « Pays de la Vôge »**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec l'association intercommunale de développement local du « Pays de la Vôge » relatif au service de portage de repas à domicile pour 2022 sur les Communes du Pays de la Vôge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 25 janvier 2022,
Le Président,



Michel HEINRICH